



FONDATION
UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

Règlement d'attribution du Prix de recherche sur le dopage « Jean Bilard »

§1- Le Prix récompense une thèse universitaire ou d'exercice soutenue en langue française, ou une publication dans une revue scientifique de qualité en langue française ou anglaise, ayant permis une avancée certaine des connaissances dans le domaine du dopage sportif, ayant des répercussions au niveau de la prévention ou de la lutte contre cette conduite.

§2- Ce travail doit s'inscrire dans un des champs scientifiques suivant :

- Sciences humaines et sociales
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- Sciences de L'éducation
- Sciences de la vie et de la santé (dont les mentions Sciences médicales et Sciences pharmaceutiques)
- Sciences juridiques
- Sciences économiques et de gestion.

§3- Le candidat(te), âgé de moins de 35 ans à date de dépôt, doit présenter personnellement sa candidature au Prix dans les délais impartis et fournir par courrier recommandé à la Fondation : 2 exemplaires de sa thèse ou de sa publication, le cas échéant 2 exemplaires de son rapport de soutenance et 2 exemplaires de sa lettre de candidature. Ces documents ne seront pas renvoyés aux candidats.

§4- Calendrier de la procédure :

Dépôt des candidatures et envoi des documents exigés : Fin mai de chaque année.

Constitution du jury, envoi des dossiers au jury : Fin juin de chaque année

Envoi des rapports d'expertise à la fondation : Fin septembre de chaque année.

Réunion du jury et désignation du Lauréat (e) : Fin octobre de chaque année.

Remise du Prix à Montpellier et versement de la somme attribuée : Fin novembre de chaque année.